

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
5 juin 2002
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-sixième session
Point 166 de l'ordre du jour
**Mesures visant à éliminer
le terrorisme international**

Conseil de sécurité
Cinquante-septième année

**Lettre datée du 5 juin 2002, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent d'Israël
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je tiens à appeler votre attention sur l'acte meurtrier de terrorisme palestinien qui vient d'être commis contre les citoyens d'Israël.

Ce matin, juste après 7 h 15 (heure locale), près de la ville d'Afula qui se trouve dans le nord du pays, un terroriste palestinien conduisant une voiture bourrée d'explosifs s'est mis à côté d'un autobus public israélien et s'est fait exploser. L'explosion de la voiture a entraîné une deuxième explosion, celle du réservoir d'essence de l'autobus, dont la force a été telle qu'elle a fait faire un bond en l'air à l'autobus et l'a réduit à une masse de métal calciné. Les équipes de secours ont été retardées dans leurs opérations, des informations ayant circulé selon lesquelles les terroristes préparaient un deuxième attentat aux explosifs visant les équipes humanitaires, comme ils l'ont déjà fait dans le passé. Au moment où je rédige la présente lettre, 16 Israéliens ont été tués dans l'explosion et plus de 30 ont été blessés, pour la plupart grièvement. L'organisation terroriste « Jihad islamique » a revendiqué la responsabilité de cet attentat.

Cet incident est le dernier en date de l'actuelle campagne de terrorisme palestinien que nous avons décrite en détail dans de nombreuses lettres depuis le début des hostilités, en septembre 2000.

Le Gouvernement israélien tient l'Autorité palestinienne et son président pour pleinement responsables de ces incidents. Les dirigeants palestiniens continuent de prêter un appui financier et moral aux organisations terroristes, à inciter leur peuple à la violence et la terreur, à s'associer avec des terroristes connus et à permettre à des agents terroristes d'opérer librement sur leur territoire, alors qu'ils ont pris l'engagement écrit d'adopter une politique de tolérance zéro pour tout acte de terrorisme palestinien commis à l'encontre de civils israéliens. Après ce dernier attentat, Israël attend toujours de leur part des mesures concrètes montrant que leurs condamnations de ces actes de terreur sont autre chose que des discours creux destinés à apaiser l'opinion internationale.



Malheureusement, les récents agissements de l'Autorité palestinienne prouvent qu'elle poursuit sa politique de duplicité, consistant à condamner le terrorisme tout en continuant à soutenir les groupes terroristes palestiniens qui cherchent à blesser et à tuer des civils israéliens. Ces jours-ci, le Président Arafat a pris une mesure inconcevable, à savoir inviter les groupes terroristes du Hamas et du Jihad islamique à faire partie de son cabinet. Ces deux groupes sont reconnus sur le plan international comme des organisations terroristes qui tuent avec préméditation des centaines de civils israéliens depuis des années. Même aujourd'hui, ils restent opposés à tout règlement pacifique du conflit et ont déclaré à plusieurs reprises, publiquement, leur détermination de massacrer des civils israéliens. Comment Israël est-il censé interpréter cet acte du Président Arafat? Quelles solutions reste-t-il à Israël quand le Président Arafat non seulement ne fait rien pour combattre la terreur mais, de plus, invite les partisans les plus ardents du terrorisme à se joindre à son gouvernement?

La décision prise par Israël de parvenir à un règlement pacifique du conflit avec le peuple palestinien est irrévocable, mais tout aussi irrévocables sont son droit et son devoir de protéger la vie de ses citoyens. Le Gouvernement israélien ne peut rester passif alors qu'une campagne constante de violence et de terrorisme et une série d'attentats depuis ces deux dernières semaines, bénéficiant de l'appui tant financier qu'idéologique des plus hautes sphères de l'Autorité palestinienne, se poursuivent et visent à tuer des civils israéliens innocents. Israël ne fera pas non plus abstraction du fait irréfutable que ceux avec qui il est censé faire la paix sont ouvertement en collusion avec des terroristes connus, au mépris flagrant de la volonté de la communauté internationale. Celle-ci ne doit pas affecter de ne pas le voir, mais, au contraire, exercer le maximum de pression sur l'Autorité palestinienne pour l'obliger à prendre des mesures de bonne foi et immédiates afin de démanteler l'infrastructure terroriste dans le territoire placé sous son contrôle, conformément aux dispositions du droit international et aux engagements qu'elle a elle-même signés. Ces mesures doivent comprendre l'arrestation et la poursuite en justice immédiates et vérifiables des agents terroristes qui continuent, à ce jour, à se promener à leur guise dans le territoire palestinien, la confiscation des armes illégales et la fin des incitations aux attentats-suicides et des louanges visant à faire passer des assassins pour des martyrs.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale, au titre du point 166 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent
(*Signé*) Yehuda **Lancry**